

Appel à candidature
Chargé(e) de mission Natura 2000
au sein du service *Connaissance et Veille du territoire*

Statut

Poste à plein temps de catégorie A ouvert à compter du **2 novembre 2020.pel**

Contrat à durée déterminée de **7 mois**. Le contractuel bénéficiera du remboursement de frais (repas...) dans les limites des règles fixées par le règlement intérieur.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 118 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 109 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et tout récemment en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement.

Il compte 75,5 postes (en équivalent temps plein) au 1^{er} janvier 2020.

Le Parc comporte une grande variété de milieux naturels : aquatiques, tourbeux, rocheux, herbacés, forestiers..., dont beaucoup sont reconnus d'intérêt communautaire. La totalité du cœur est classée zone de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux et un tiers est désigné au titre de la directive Habitats.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières, avec son siège, et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le poste de Chargé de mission Natura 2000 est placé au sein du service Connaissance et Veille du territoire à Florac-Trois-Rivières. Le service SCVT rassemble 30 personnes dont 21 affectées à des massifs.

Il en a charge notamment :

- la connaissance du patrimoine naturel et culturel du parc, et le partage de celle-ci
- la politique d'acquisition de données scientifiques et les systèmes d'information associés
- la politique de gestion de la connaissance : documentation, littérature grise, archives
- la gestion des collections des écomusées du parc
- la veille du territoire et la politique de contrôle en matière de police environnementale

- le pilotage de la politique en matière de biodiversité et de sites Natura 2000, en lien avec le service développement durable notamment pour les milieux forestiers, aquatiques et agricoles
- l’instruction et le suivi complet des demandes d’autorisation dans son domaine (fouilles archéologiques, lâchers d’espèces, prélèvement de spécimens...)
- la participation aux instances de l’établissement, d’IPAMAC, du réseau Parcs nationaux, de l’agence française pour la Biodiversité, et enfin du réseau MAB sur les questions de patrimoine naturel / culturel et de politique d’acquisition de données...

Missions liées au poste

Placé sous l’autorité hiérarchique du chef de service connaissance et veille et du chargé de mission « biodiversité », le **chargé de mission Natura 2000** aura pour missions :

- ❖ La rédaction des dossiers d’évaluations de 4 documents d’objectifs (>85%)

Le cadre de l’évaluation des DOCOB est ainsi posé par les articles R41411 et R414-8.5 du Code de l’environnement : « *Le comité de pilotage Natura 2000 suit la mise en œuvre du document d’objectifs. A cette fin, la collectivité territoriale ou le groupement ou, à défaut, le service de l’État qui lui a été substitué lui soumet au moins tous les trois ans un rapport qui retrace les mesures mises en œuvre et les difficultés rencontrées et indique, si nécessaire, les modifications du document de nature à favoriser la réalisation des objectifs qui ont présidé à la désignation du site, en tenant compte, notamment, de l’évolution des activités humaines...* »

Le chargé de mission devra réaliser ce travail pour les 4 sites Natura 2000 dont le Parc assure l’animation :

- ZPS « Les Cévennes »
- ZSC « Mont Lozère »
- ZSC « Massif de l’Aigoual et du Lingas »
- ZSC « Combe des cades »

Il s’appuiera pour cela sur le cahier des charges réalisé, en 2018, par la DREAL Occitanie (<https://tinyurl.com/trca8il>) et sur des données qu’il collectera au sein des différents services de l’établissement (pôle agriculture, pôle forêt, service CVT, cartographies SIG, programmes d’animations, témoignages d’agents...) ou via les contacts pris auprès des principaux partenaires (DDT48, DDT30, DREAL, collectivités, exploitants...).

- ❖ L’appui à l’animation générale des sites Natura 2000 (<15%)

Il aidera le chargé de mission biodiversité dans la mise en œuvre de certaines missions :

- l’appui au montage de contrats Natura 2000 et à la signature de chartes
- le porté à connaissances et la production d’avis sur des évaluations d’incidences
- la participation de l’établissement aux COPIL / COTECH des autres sites localisés dans l’aire d’adhésion et la participation aux réseaux des sites lozériens et gardois
- la communication interne et externe au sujet du réseau Natura 2000
- le rapportage auprès des services de l’Etat...

Pour toutes ces activités, il sera notamment amené à :

- piloter des réunions et groupes de travail internes et externes, rédiger des documents techniques et de vulgarisation,
- représenter l’établissement dans des séminaires, réseaux, instances relatifs à son domaine de compétence, aussi bien au niveau local que régional,

Il participera, en tant que de besoin, aux réunions du service *Connaissance et Veille du territoire* dans un but de coordination et de bonne circulation des informations. Quelques déplacements sont à prévoir sur l’ensemble du territoire du Parc national et éventuellement dans la région Occitanie.

Compétences recherchées

Savoirs (théoriques et pratiques)

- compréhension des politiques publiques de biodiversité (Natura 2000 en particulier) et des rôles des différents acteurs,
- culture scientifique en biologie et écologie, en conservation et gestion des écosystèmes,

- compétence en animation de projet,
- très bonne capacité rédactionnelle,
- bonne maîtrise de QGIS, fonctions avancées d'Excel...

Savoirs être

- autonomie et initiative,
- grande rigueur et méthode,
- goût du contact, aisance relationnelle,
- aptitude au travail en équipe

Diplômes, expérience et niveau de formation souhaités

- diplômes : bac + 5 (+3 au minimum),
- expérience dans la conduite d'études et de projets,
- expérience dans le suivi et la gestion des habitats naturels,
- permis de conduire B.

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats adresseront une lettre de motivation et un curriculum vitae, **avant le vendredi 25 septembre 2020.**

- **par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr**
- ou, le cas échéant, par courrier à : Parc national des Cévennes
Mme la Secrétaire générale
6 bis place du palais
48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction **convoquera** les candidats sélectionnés pour les auditionner **les 1 et 2 octobre 2020.**

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courrier des suites données à cet appel à candidature. Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

M. Yann DISSAC, chargé de missions Biodiversité
04 66 49 53 64 - yann.dissac@cevennes-parcnational.fr

ou

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale du Parc national des Cévennes
04 66 49 53 28 - celine.billault@cevennes-parcnational.fr